

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

NOTE DE SYNTHÈSE n°2020-01

Réunion du Conseil du 5 mars 2020 à Dompaire

- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;**

- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**
 - **Décision n°2019-44 du 20/11/2019** : Signature de conventions d'entretien des espaces verts des installations d'assainissement avec les communes de Bouxières aux Bois et Rancourt ;
 - **Décision n°2019-45 du 30/12/2019** : Fixation des loyers mensuels pour l'année 2020 pour les logements intercommunaux ;
 - **Décision n°2020-01 du 20/01/2020** : Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un agent intercommunal (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie) auprès de la Commune de VILLERS : 14h hebdo à compter du 01 avril 2020 jusqu'au 30 avril 2020 ;
 - **Décision n°2020-02 du 20/01/2020** : Signature de conventions de mise à disposition d'un agent intercommunal (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie) auprès des communes de CIRCOURT (8h hebdo), de PUZIEUX (7h hebdo), de JUVAINCOURT (10h hebdo) et de REPEL (10h hebdo) ;
 - **Décision n°2020-03 du 20/01/2020** : Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent intercommunal (exerçant les fonctions d'agent d'entretien) auprès de la commune de OELLEVILLE (4h hebdo) ;
 - **Décision n°2020-04 du 20/01/2020** : Fixation de la redevance d'utilisation de la station de transit de la CCMD située à Ramecourt au montant de 10,26 € TTC la tonne (9.68€ en 2019) pour tous déchets relevant de l'autorité d'EVODIA qui transitera par ce site pour l'année 2020 ;
 - **Décision n°2020-05 du 21/01/2020** : Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent intercommunal (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie) auprès de la Commune de MARAINVILLE SUR MADON : 3h hebdo à compter du 01 avril 2020 jusqu'au 30 avril 2020 ;
 - **Décision n°2020-06 du 28/01/2020** : Fixation des tarifs de remboursement de frais de mise à disposition de personnel et de véhicules pour l'année 2020 ;
 - **Décision n°2020-07 du 20/02/2020** : Création d'une régie de recettes pour l'encaissement du produit des ventes de composteurs et sacs pour déchets verts ;
 - **Décision n°2020-08 du 20/20/2020** : Signature d'une convention de réalisation de la Zone d'Activités de l'Ancienne Cotonnière II avec la commune de Poussay pour la réalisation des travaux de viabilisation ;
 - **Décisions de liquidation de subvention dans le cadre du Projet d'intérêt Général «habitez mieux» ;**

- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**
 - **Décision n°2019-44 du 12/11/2019** : Plan de financement du réseau parentalité 2020 ;
 - **Décision n°2019-45 du 12/11/2019** : Autorisation d'exercice de fonction à temps partiel d'un agent intercommunal ;
 - **Décision n°2019-46 du 26/11/2019** : Promesse de vente à la SCI Mani d'une parcelle cadastrée section AC n°51 sise à Poussay, d'une surface totale de 1 487 m² pour un tarif de vente 28 500 € TTC ;
 - **Décision n°2019-47 du 26/11/2019** : Subvention exceptionnelle de 27 000 € à la micro-crèche intercommunale Mira'Lou ;
 - **Décision n°2019-48 du 26/11/2019** : Remboursement d'une somme de 11,90 euros à un agent intercommunal ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- **Décision n°2019-49 du 26/11/2019** : Modification du plan de financement de l'Opération Collective en Milieu Rural (FISAC) ;
- **Décision n°2019-50 du 26/11/2019** : Plan de financement du forum de l'emploi et de l'économie 2019 ;
- **Décision n°2019-51 du 26/11/2019** : Versement de la quote-part annuelle du fournisseur « Edenred » pour les tickets restaurant non utilisés par les agents intercommunaux à l'Amicale du personnel ;
- **Décision n°2019-52 du 10/12/2019** : Remboursement d'une somme de 750 euros à la commune de Poussay, qui a fait l'acquisition d'un défibrillateur pour un montant de 1500 euros HT, ce défibrillateur sera utilisé pour la salle polyvalente de la commune et pour le stade intercommunal à Poussay ;
- **Décision n°2019-53 du 10/12/2019** : Répartition du temps de travail des agents en charge du développement de la politique enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **Décision n°2019-54 du 10/12/2019** : Liste des projets structurants 2020 du contrat de territoire 2018-2020 avec le Conseil Départemental des Vosges ;
- **Décision n°2020-01 du 14/01/2020** : Cession à la SCI de la Menuiserie d'un ensemble foncier (parcelles et bâtiments) cadastrés AE 76 (ex AE 73 avant découpage) et AB 530 (ex AB 439 avant découpage) d'une surface totale de 4 542 m² pour un tarif de vente 73 500€ TTC ;
- **Décision n°2020-02 du 14/01/2020** : Renoncations de l'exercice du droit de préemption urbain sur la zone d'activités de l'Aéropôle Sud Lorraine dans le cadre de deux projets de vente de terrains par le Département des Vosges aux sociétés suivantes : SAS Circuit de Mirecourt et SAS GIRPAV 17 ;
- **Décision n°2020-03 du 14/01/2020** : Modification de durée de service d'un agent intercommunal (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie) : 14h hebdo au lieu de 17h à compter du 1^{er} février 2020 ;
- **Décision n°2020-04 du 14/01/2020** : Cession à la SAS Shepherd d'une parcelle cadastrée section AA n°55, d'une surface totale de 1 945 m² pour un tarif de vente 9 583,33 € HT ;
- **Décision n°2020-05 du 28/01/2020** : Autorisation d'exercice de fonction à temps partiel d'un agent intercommunal ;

1. Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Le bureau propose de délibérer au sujet du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) (voir annexe à télécharger).

2. Avis sur le projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) des Vosges Centrales

Le bureau propose d'émettre un avis sur le projet de SCoT des Vosges Centrales arrêté par le comité syndical du SCoT le 27 janvier 2020 (voir annexe à télécharger).

3. Projet culturel de territoire (PCT)

Le bureau propose de délibérer au sujet du projet culturel de territoire (voir annexe à télécharger).

4. Attributions de compensations prévisionnelles au titre de l'année 2020

Conformément à l'article L1609 nonies C alinéa IV du Code Général des Impôts, le conseil communautaire doit communiquer un montant prévisionnel des attributions de compensation aux communes membres (voir annexe à télécharger).

Le bureau propose de délibérer au sujet des montants des attributions de compensations prévisionnelles au titre de l'année 2020 sur la base des calculs établis.

Il est précisé que ces montants seront ajustés en fonction des travaux de la CLECT et que les attributions de compensations définitives seront votées en fin d'année par le Conseil Communautaire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

5. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le bureau propose de délibérer au sujet de l'ouverture de crédits d'investissement du budget principal et de l'ouverture de crédits d'investissement du budget annexe assainissement avant l'adoption du budget 2020

Pour les points 6,7 et 8 se référer aux tableaux de synthèses budgétaires et aux notes brèves et synthétiques (voir annexes à télécharger)

6. Comptes de gestion 2019

Le bureau propose de délibérer au sujet des comptes de gestion 2019 de la communauté de communes.

7. Comptes administratifs 2019

Le bureau propose de délibérer au sujet des comptes administratifs 2019 de la communauté de communes (voir trois comptes administratifs à télécharger).

8. Affectations de résultats 2019

Le bureau propose de délibérer au sujet des affectations de résultats 2019 de la communauté de communes.

9. Débat d'orientations budgétaires 2020

Le bureau propose d'ouvrir le débat d'orientations budgétaires 2020 (voir rapport à télécharger).

10. Participation financière pour la gestion des réseaux unitaires au titre de l'année 2020

Le bureau propose de délibérer au sujet de la participation financière 2020 pour la gestion des réseaux unitaires pour les communes reliées à un système d'assainissement collectif (173 500,80 € TTC), la clé de répartition communale de la dite participation est définie de la manière suivante, conformément à l'étude d'expertise du CEREMA réalisée en 2015 :

- prise en compte du linéaire de réseaux unitaires
- prise en compte du linéaire de réseaux pluviaux se rejetant dans le réseau unitaire (avec retrait du linéaire situé à l'aval des déversoirs d'orage)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

	% 2020	MONTANTS 2020
HYMONT	0,00 %	0,00 €
MATTAINCOURT	2,71 %	4 706,23 €
MIRECOURT	77,78 %	134 941,18 €
POUSSAY	10,54 %	18 282,58 €
RAMECOURT	0,76 %	1 312,15 €
PUZIEUX	2,82 %	4 898,68 €
JUVAINCOURT	2,59 %	4 496,29 €
AMBACOURT	2,80 %	4 863,69 €
TOTAL		173 500,80 €

11. Subvention exceptionnelle à l'Effort Basket Mirecourt

Le bureau propose de délibérer au sujet d'une subvention exceptionnelle à l'Effort Basket Mirecourt.

12. Frais scolaires 2018-2019 de l'école d'Oëlleville

Le bureau propose de délibérer au sujet des frais scolaires 2018-2019 de l'école d'Oëlleville, dont le coût total réel s'élève à s'élève à 91 016,32 € (élémentaire 39 648,47 €, maternelle 51 367,85 €), soit un coût par élève: élémentaire 777,42 €, maternelle 1 657,03 €.

	ELEMENTAIRE			MATERNELLE		
	NBRE ELEVES	COUT	OBSERVAT°	NBRE ELEVES	COUT	OBSERVAT°
10 communes ex-CCX	42	36 651,68 €		29	48 053,80 €	
JUVAINCOURT	1	777,42 €		1	1 657,03 €	
COURCELLES	8	6 219,37 €		1	1 657,03 €	
TOTAL	51	39 648,47 €		31	51 367,85 €	
			TOTAL	91 016,32 €		
Rappel coûts année 2017/2018						
ELEMENTAIRE	835,68 €					
MATERNELLE	1 815,19 €					

13. Organisation du temps scolaire de l'école d'Oëlleville

Le bureau propose de délibérer au sujet de l'organisation du temps scolaire de l'école d'Oëlleville à compter de la rentrée 2020.

14. Tableau des voiries à compter du 1^{er} avril 2020

Le bureau propose de délibérer au sujet du transfert des parcelles AA 72 et AA 73 sises à Juvaincourt dans le domaine public de la communauté de communes et de leur intégration au tableau des voies intercommunales :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Cadastre	Commune	Dénomination	Surface (en m²)
A1056	DOMVALLIER	Rue de Bourgogne (Aéropôle Sud Lorraine)	4837
AA 63	JUVAINCOURT	Partie Sud Ouest rond point de l'Aéropôle Sud Lorraine	3337
AA7	JUVAINCOURT	Rue de Bourgogne (Aéropôle Sud Lorraine)	32
AA 45	JUVAINCOURT	Aéropôle Sud Lorraine	793
AA 72	JUVAINCOURT	Rue de Bourgogne (Aéropôle Sud Lorraine)	15
AA 73	JUVAINCOURT	Rue de Bourgogne (Aéropôle Sud Lorraine)	1 198
AE 31	POUSSAY	Route principale d'accès au site "ex-ECB" en parallèle de la rue du Pont d'Arol	1604
AH 46	POUSSAY	Route de Neufchâteau	5 238
AI 124	POUSSAY	Route de Neufchâteau	1 181
AN 49	MIRECOURT	Avenue Henri Parisot	177
AN 50	MIRECOURT	Avenue Saint-Maurice	36
Domaine public	MIRECOURT	Avenue Saint-Maurice	(L 621 x larg 8.90) 5 527
Domaine public	MIRECOURT	Avenue Henri Parisot	(L 950 x larg 12.20) 11 590

15. Questions et informations diverses